



Renseignements pour ma mere

Par **langlois**, le **08/08/2011** à **10:49**

Bonjour,

je suis le dernier d'une famille de sept enfants et l'ont doit regler la difference du loyer de la maison de retaite de ma mere sur sept trois voir quatre payerons les autres refusent ou n'ont pas les moyens si l'ont demmandent l'aide social j'aimerais savoir si apres il faut la remboursser a savoir que ma mere n'a plus de bien sauf un capital decces et une assurance vie est ce que les enfants devons remboursser au decces de leurs mere et si le cas se presentait suite au decces de l'un deux au heritiers merci de m'eclaircir car etant le mieux placé financièrement j'ai peur de payer pour les autres amicalement 0638498013

Par **mimi493**, le **08/08/2011** à **14:30**

[citation]ma mere n'a plus de bien sauf un capital decces et une assurance vie [/citation] donc elle doit d'abord utiliser ça (sinon, elle n'est pas dans le besoin). Elle doit racheter son assurance-vie.

Par **langlois**, le **08/08/2011** à **14:40**

oui mais cela ne va pas suffir a payer la difference du loyer normalement ont doit verser 600 euros pour faire le complement par rapport a sa retraite mais je suis je mieux placé financièrement et cela m'inquiete

Par **mimi493**, le **08/08/2011** à **14:42**

DE combien est l'assurance-vie ?
Qu'appellez-vous "capital-décès"

Par **langlois**, le **08/08/2011** à **14:46**

son capital est de 5000euros pour les frais d'obseques et l'assurance vie de 10000 euros en cas de deces

Par **langlois**, le **08/08/2011** à **16:04**

je suis sans reponse aux mail precedents et je ne sait quoi faire concernant le complement du loyer de ma mere merci

Par **mimi493**, le **08/08/2011** à **18:00**

Donc elle ne possède pas le capital décès, c'est une assurance avec paiement à fond perdu (comme toute assurance non "vie")
[citation]'assurance vie de 10000 euros en cas de deces[/citation] ce n'est pas une assurance-vie ça. Alors est-ce une assurance-vie ou pas ?

Par **langlois**, le **08/08/2011** à **18:09**

non c'est un capital pour les proches qui voudrons biens s'occuper d'elle a son deces